

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

GF 10 LF

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	GF 10 LF
Code du produit	400150
UFI	GM83-8011-5U13-K1YY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées	Pas de distribution aux utilisateurs privés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Flühler Reinigungsprodukte AG Mühlestrasse 4 8344 Bäretswil Tel. 044 939 91 91 Fax. 044 939 91 99 info@fluehler.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	30.11.2021
Version	GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Hydroxyde de sodium; soude caustique, No.-CAS 1310-73-2, No.-CE 215-185-5
disodium metasilicate, No.-CAS 6834-92-0, No.-CE 229-912-9
C8 alkyle glucoside, No.-CAS 125590-73-0
2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve, No.-CAS 111-76-2, No.-CE 203-905-0

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hydroxyde de sodium; soude caustique	2.5% - 5%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-73-2 No.-CE: 215-185-5 No.-Index: 011-002-00-6
disodium metasilicate	1% - 2.5%	Skin Corr. 1B H314, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 6834-92-0 No.-CE: 229-912-9 No.-Index: 014-010-00-8
C8 alkyle glucoside	2.5% - 5%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 125590-73-0
2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 111-76-2 No.-CE: 203-905-0 No.-Index: 603-014-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves brûlures. La solution alcaline provoque la nécrose des tissus. Effets aigus anticipés: Érythème. Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Neutraliser avec du (de la, de l') Agents neutralisants acide.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational 2 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational 2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs) 4 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable fraction, 8 X 5 min)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) 2 mg/m³ TWA [TMW] (inhalable fraction)

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte) 150 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: 2-Butoxyacetic acid (after hydrolysis)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational skin notation

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational 20 ppm STEL [KZGW]

Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 98 mg/m³ STEL [KZGW]

Switzerland - Occupational 10 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 49 mg/m³ TWA [MAK]

EU - Occupational Exposure Possibility of significant uptake through the skin

(2000/39/EC) - First List of

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - Skin Notations

EU - Occupational Exposure 50 ppm STEL

(2000/39/EC) - First List of 246 mg/m³ STEL

Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure 20 ppm TWA

(2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	98 mg/m ³ TWA
Austria - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs)	40 ppm STEL [KZGW] (4 X 30 min) 200 mg/m ³ STEL [KZGW] (4 X 30 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	20 ppm TWA [TMW] 98 mg/m ³ TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	20 ppm Peak (applies for the sum of the concentrations of 2-Butoxyethanol and its Acetate in air) 98 mg/m ³ Peak (applies for the sum of the concentrations of 2-Butoxyethanol and its Acetate in air)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	10 ppm TWA MAK (applies for the sum of the concentrations of 2-Butoxyethanol and its Acetate in air) 49 mg/m ³ TWA MAK (applies for the sum of the concentrations of 2-Butoxyethanol and its Acetate in air)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	10 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) 49 mg/m ³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

Protection des mains Temps de percée: > 30 min. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Alcoolique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	14
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.07
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible
--	------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2) Dermal LD50 Rabbit = 1350 mg/kg (NLM_HSDB) Oral LD50 Rat = 325 mg/kg (OECD_SIDS) disodium metasilicate (CAS 6834-92-0) Oral LD50 Rat = 1153 mg/kg (NLM_CIP) 2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2) Dermal LD50 Rabbit = 435 mg/kg (OECD_SIDS) Inhalation LC50 Rat = 450 ppm 4 h(NLM_PUBMED) Inhalation LC50 Rat = 486 ppm 4 h(NLM_PUBMED) Oral LD50 Rat = 470 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de sévères brûlures - les effets sur les yeux peuvent être retardés. Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Cancérogénicité	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par aspiration	Donnée non disponible
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures.
---	------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peut changer le pH de l'eau.

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 45.4 mg/L [static] (IUCLID)
 Acute Toxicity Data

disodium metasilicate (CAS 6834-92-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Brachydanio rerio 210 mg/L [semi-static] (IUCLID)
 Acute Toxicity Data LC50 96 h Brachydanio rerio 210 mg/L (IUCLID)

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

EU - Ecolabel (66/2010) - Readily biodegradable according to OECD guidelines.
 Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation
 EU - Ecolabel (66/2010) -

The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database -
 Anaerobic Degradation

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Lepomis macrochirus 1490 mg/L [static] (EPA)

Acute Toxicity Data LC50 96 h Lepomis macrochirus 2950 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (EPA)
 Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable . Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Résidus de produit / produit non utilisé**

Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): (S)161001.

Emballages contaminés

Les récipients vides peuvent être évacués sur décharge, si les réglementations locales le permettent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1824
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1824. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
----------------	--

IMDG	UN 1824. Nom d'expédition des Nations unies: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..
-------------	---

IATA	UN 1824. Nom d'expédition des Nations unies: Sodium hydroxide solution. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1824. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8. Code de classement C5. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. VOC (CH) = 0% Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 8. (CH)
------------------------------------	--

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Keep out of reach of children. Avoid contact with eyes. (pH adjuster for depilatories) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (nail cuticle solvent) For professional use only. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. (hair straightener, professional use) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (hair straightener, general use)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Nail cuticle solvent Hair straightener pH adjuster for depilatories Other uses as pH adjuster
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	5 % MAC (nail cuticle solvent) 4.5 % MAC (hair straighteners, professional use) 2 % MAC (hair straighteners, general use)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	<12.7 pH (pH adjuster for depilatories) <11 pH (other uses as pH adjuster) General use, professional use (hair straighteners)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([215-185-5])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 142, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)
disodium metasilicate (CAS 6834-92-0)	
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 1314, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 13)
2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)	
TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 2
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2909.4390
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Solvent in oxidative hair dye products Solvent in non-oxidative hair dye products
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	4.0 % MAC (solvent in oxidative hair dye products) 2.0 % MAC (solvent in non-oxidative hair dye products)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	No use in aerosol dispensers (sprays)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 47, hazard class 1 - slightly hazardous to water
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.
-----------------	---

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.